

Séance du Conseil Municipal
en date du
11 juillet 2019

L'an deux mil dix-neuf et le onze du mois de juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René VALORGE, Maire.

Présents : M. VALORGE René, M. DEMURGER Jean-François, M. DUBUIS Jérôme, Mme BAULAND Eliane, Mme DANJOUX Laëtitia, M. BERAUD Cédric, Mme CARRENO Mercedes, M. BESACIER Jean-Luc, M. BAIZET Patrick, Mme CHAUDAGNE Suzanne, Mme PLAINARD Delphine, Mme BOYER Gâëlle, M. SIMON Pascal

Absents excusés : Mme VERCHERE Simone, M. MURARD Franck

Secrétaire de séance : M. DUBUIS Jérôme

Présentation des compteurs communicants Gazpar

Monsieur BERTHET de GRDF présente le projet de déploiement des compteurs Gazpar qui a débuté en 2016 et va être généralisé à tous les compteurs gaz d'ici 2022. Ces nouveaux compteurs permettront un suivi quotidien et à distance des consommations de gaz.

Il rappelle que GRDF a notamment pour mission d'acheminer le gaz naturel pour le compte des 46 fournisseurs présents en France. Le remplacement des compteurs concernera donc tous les abonnés au gaz naturel, quel que soit leur fournisseur.

Ce remplacement est prévu en 2022 sur la commune de St Denis. Celui-ci nécessite au préalable la signature d'une convention cadre avec la commune pour la pose d'une antenne permettant l'envoi des données cryptées à GRDF. Cette convention sera soumise au Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion.

I. COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS EXTERIEURES

➤ ***Syndicat des Eaux de la Vallée du Sornin***

Cédric BERAUD fait le compte-rendu de la dernière assemblée générale du Syndicat des Eaux de la Vallée du Sornin. Il précise que le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service a été approuvé lors de cette assemblée générale et qu'il sera présenté au Conseil Municipal lors de la prochaine réunion.

Concernant la sécheresse, il indique que les ressources en eau sont en baisse, le débit constaté actuellement étant de 78 m3/heure contre 86 m3/heure en période normale. Les ressources du Syndicat restent encore suffisantes pour l'instant pour assurer l'approvisionnement en eau potable.

➤ ***SIEL***

Jean-François DEMURGER fait le compte-rendu du Comité Syndical du SIEL qui s'est tenu en janvier.

Il indique que le compte administratif global du SIEL 2018 s'élève à 118 millions d'euros, dont 73 % sont consacrés à l'investissement. Le budget du SIEL est composé de 4 budgets, le plus important concerne le déploiement de la fibre (THD 42).

Il fait part au Conseil Municipal de l'approbation de nouveaux statuts qui modifient la composition du bureau du SIEL. Celui-ci sera désormais composé de 35 membres, dont 21 membres élus par le Comité Syndical, 11 élus intercommunaux désignés par chaque intercommunalité, et 3 conseillers départementaux.

Il précise également que le raccordement des bâtiments communaux à la fibre est prévu les 30 et 31 juillet prochain.

➤ ***CCAS La Durie***

Mercedes CARRENO informe le Conseil Municipal que la commission de sécurité de l'arrondissement de Roanne a levé les prescriptions émises lors de la visite du site et a donné un avis favorable à la poursuite de l'activité du Centre de Vacances La Durie.

➤ ***Conseil d'Ecole***

Laëtitia DANJOUX relate la dernière réunion du Conseil d'Ecole. Elle fait le point sur les effectifs à la rentrée scolaire qui s'élevaient à 124 élèves inscrits à ce jour, et précise la nouvelle répartition des classes suite à la fermeture de la 6^{ème} classe :

- TPS, PS et MS : Marie-Pierre ZAMARENNO
- GS et CP : Aurélie BLANCHON et Marion SERRECOURT
- CE1 et une partie des CE2 : Aude LOMBARD
- Une partie des CE2 et une partie des CMI : Florence ROBIN
- Une partie des CM1 et CM2 : Philippe FONGY

➤ ***MJC***

Laëtitia DANJOUX précise que les inscriptions pour l'accueil de loisirs de cet été sont très satisfaisantes, avec un nombre important d'enfants.

➤ ***Charlieu-Belmont Communauté : Commission Services à la Population***

Laëtitia DANJOUX présente l'observatoire de la petite enfance réalisé par Charlieu-Belmont Communauté. Au niveau démographique, elle indique que la population reste stable malgré une baisse des naissances. Le nombre d'écoles et de classes sur le territoire est en diminution, ce qui provoque une hausse du nombre d'élèves par classe.

Elle précise également que 70 % des parents d'enfants de moins de 6 ans sont actifs, d'où un besoin important d'accueil des enfants. Parallèlement, une importante baisse du nombre d'assistantes maternelles a été constatée, avec 40 assistantes maternelles en moins sur ces 3 dernières années.

➤ ***Plan Climat Air Energie (PCAET)***

Jérôme DUBUIS fait un point sur l'avancement du PCAET. Il précise que l'enquête publique est terminée et que celle-ci s'est bien déroulée, puis il présente le calendrier de mise en œuvre du PCAET qui prévoit une clôture des travaux d'ici la fin de l'année 2019.

➤ ***Troupe de théâtre « Les Gargantextes »***

Suzanne CHAUDAGNE présente le bilan de la saison de théâtre des Gargantextes. Elle indique que 21 comédiens dont 5 jeunes ont participé aux 8 représentations qui ont attiré plus de 1 000 spectateurs.

Ces représentations ont dégagé un excédent d'environ 6 000 € qui a permis à l'association de faire des dons à l'association Colibri, à l'Amicale des sapeurs-pompiers et aux deux écoles de la commune.

II. AVANCEMENT DU DOSSIER « CŒUR VILLAGE 2020 »

René VALORGE explique au Conseil Municipal que, suite à une nouvelle réunion avec le Sous-Préfet et la DREAL, l'Etat a décidé de solliciter l'intervention de l'ADEME pour la dépollution du site.

L'ADEME pourrait prendre en charge la dépollution des sols si une pollution de l'air était retrouvée hors du site, et va pour cela lancer une campagne de mesures dans les maisons limitrophes afin de rechercher d'éventuelles pollutions.

Si aucune pollution n'est retrouvée à proximité du site, l'ADEME pourrait tout de même apporter un financement à hauteur de 55 % des coûts de dépollution dans le cadre d'un appel à projet lancé fin 2020. Cette nouvelle possibilité de financement va retarder le démarrage des travaux qui se réaliseront donc probablement courant 2021.

III. TRAVAUX AU CIMETIERE

Jean-François DEMURGER rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement d'un espace cinéraire au cimetière. Il explique que la commission cimetière s'est rendue dans différents cimetières afin de visualiser plusieurs types d'aménagements, et présente la synthèse de ces visites.

Compte-tenu de l'espace disponible pour aménager ce site, la commission propose d'installer un columbarium de 7 places, qui pourra être complété ultérieurement si besoin par un autre columbarium de 5 places, et de créer également un jardin du souvenir. Il soumet au Conseil Municipal le plan de cet espace dont l'aménagement paysager sera réalisé par les agents communaux et présente le devis du modèle de columbarium retenu par la commission cimetière.

Le Conseil Municipal approuve la création d'un espace cinéraire tel que proposé. Il valide le devis de la marbrerie Boussand d'un montant de 4 682,40 € TTC pour lequel les crédits sont prévus au BP 2019.

IV. PERSONNEL

➤ *Convention de mise à disposition auprès de l'Office de Tourisme du Pays de Charlieu*

René VALORGE rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 22 mai 2019, il avait autorisé la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2019 en prévision du départ à la retraite de l'agent chargé de l'accueil et de la comptabilité qui occupait ce poste à temps partiel (90 %).

Il indique que l'Office de Tourisme du Pays de Charlieu-Belmont a besoin d'un agent pour effectuer des tâches comptables et administratives à raison de 5 heures hebdomadaires, et propose au Conseil Municipal de mettre à disposition ce nouvel agent auprès de l'Office de Tourisme du Pays de Charlieu-Belmont pendant 5 heures par semaine à compter du 1^{er} septembre 2019.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal approuve le projet de convention d'une durée de 3 ans qui prévoit le remboursement par l'Office de Tourisme de la part de la rémunération correspondante à cette mise à disposition.

➤ *Convention Financière d'indemnisation du CET avec la Ville de Riorges*

René VALORGE rappelle au Conseil Municipal que l'agent recruté en qualité d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} septembre 2019 est actuellement titulaire à la Ville de Riorges, où elle dispose d'un compte épargne temps crédité de 10 jours de congés.

Il est donc convenu que ces 10 jours de congés lui soient conservés lors de sa mutation. En contrepartie, la Ville de Riorges indemniserà la commune après signature d'une convention financière d'indemnisation.

Le Conseil Municipal approuve cette convention et autorise le Maire à la signer.

V. CITE NOUVELLE :

➤ *demande d'allongement de la dette sur les emprunts garantis*

René VALORGE explique au Conseil Municipal que la commune a accordé des garanties d'emprunt aux bailleurs sociaux lors de la réalisation d'opérations de logement sur la commune. Il indique que Cité Nouvelle (qui a remplacé Le Toit Familial) a réaménagé sa dette et qu'il est donc nécessaire que le Conseil Municipal délibère afin de donner son accord sur le réaménagement des emprunts garantis par la commune.

Le Conseil Municipal accepte le réaménagement des emprunts garantis tel que présenté.

VI. PISCINE INTERCOMMUNALE

René VALORGE rappelle au Conseil Municipal que la piscine de Charlieu a été transférée à Charlieu-Belmont Communauté au 1^{er} janvier 2018 avec pour objectif de promouvoir l'apprentissage de la natation, de développer les pratiques individuelles et collectives et de participer au développement touristique du territoire.

Une première analyse du site a très vite montré que la piscine actuelle étant située en zone rouge du PPRNPI, aucune rénovation n'est envisageable et seule la construction d'un nouvel équipement est possible.

Il présente au Conseil Municipal le projet qui sera soumis au Conseil Communautaire.

Ce projet prévoit la construction d'un nouvel équipement à proximité de l'actuelle piscine, sur le terrain de sport stabilisé de la ville de Charlieu, ce qui permettrait d'utiliser le stationnement existant.

La proposition du bureau d'étude comprend une structure couverte avec un bassin principal en inox revêtu de 5 lignes d'eau, un bassin ludique avec pentagliss et une aire de jeux d'eau, ainsi qu'un petit espace bien être. La structure serait découvrable selon la météo (sauf pour le bassin principal).

L'investissement total de cet équipement est estimé à environ 8 000 000 € HT, frais d'études et de maîtrise d'œuvre inclus, et selon le calendrier prévisionnel de l'opération, les travaux pourraient être terminés fin d'ici 2022.

Ce projet représente un investissement important pour la Communauté de Communes et une étude prospective a été réalisée afin d'évaluer son impact sur les finances. Cette étude montre que Charlieu-Belmont est en capacité de porter ce projet, cependant une augmentation raisonnable de la fiscalité devra être programmée, pour ne pas détériorer à terme la capacité d'autofinancement. Il rappelle cependant que Charlieu-Belmont est l'intercommunalité qui applique les taux d'imposition les plus bas du Département et n'appelle pas de taxe sur le foncier bâti.

Le Conseil Municipal est favorable à ce projet qui répond à un besoin du territoire, et qui sera soumis à l'approbation du Conseil Communautaire lors de sa prochaine réunion.

VII. QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal :

- ✎ **Approuve** la location de la salle Jean Plainard à l'association Arts Martial et Energétique du Sornin du 1^{er} septembre 2019 au 30 juin 2020 afin d'y pratiquer ses activités le mardi matin de 8h30 à 12h

- ✎ **Décide** d'acheter une cuve à GNR avec pompe et compteur pour le service technique et valide le devis de l'entreprise DELAYE.

Le Maire
René VALORGE